



Capture d'écran sur un forum

Par **ADP**, le **01/03/2008** à **01:51**

Bonjour

Une administratrice d'un forum a fait une capture d'écran du mien et l'a posté sur un 3e afin de me dicrédiiter.Est-ce autorisé , y a-t-il éventuellement un recours contre cette personne ?

Par **citoyenalpha**, le **01/03/2008** à **05:11**

Bonjour

Savoir la réponse, ne veut pas dire savoir la démontrer.

Là est le problème.

En effet quelle preuve matérielle pouvait vous apporter afin de démontrer que cette administratrice de forum est bien l'auteur des faits.

Et les risques de se voir poursuivi pour diffamation sont important si on n'est pas capable de prouver objectivement son accusation.

Il est iùmportant donc de fournir des preuves objectives de la culpabilité de cette dame. Ce qui je pense va être très difficile pour vous.

Restant à votre disposition